

ETABLISSEMENT CONCERNÉ		DATE LIMITE DE RETOUR
SIRET	NAF	
1		Si vous renvoyez votre déclaration après la date indiquée, les pénalités prévues à l'article L.213-11-7 du code de l'environnement seront appliquées au montant de votre redevance.

En cas d'erreur, veuillez rectifier ou compléter les informations portées ci-dessus

REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE UTILISATION DE SOLVANTS ORGANO-HALOGÉNÉS DÉCLARATION D'ACTIVITÉ

OBSERVATIONS	
2	

Veuillez remplir le tableau suivant en fonction de votre activité

Produits	1	2	3	4
Nom et référence complète du produit				
Fabricant / Utilisation				
Tonnage annuel acheté *				
3 Tonnage annuel acheté (exprimé en équivalent chlore)				
Tonnage de solvants usés produit / an				
Traitement effectué				
Destination des solvants usés Nom et adresse du centre autorisé **				

* Les produits organohalogénés entrant dans la composition des produits finis ne sont pas à déclarer.

** Tous les justificatifs doivent être tenus à la disposition de l'agence de l'eau pendant 4 ans (factures, bordereaux de suivi).

PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Nom _____	Téléphone _____
Fonction _____	Courriel _____
Ces informations sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.	

NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ		SIGNATURE
Nom _____	Fait à _____	
Prénom _____	Le _____	
Téléphone _____	Courriel _____	
Ces informations sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.		